

# L'UE veut externaliser sa politique migratoire

De notre correspondant permanent à Bruxelles, Aziz Ben MARZOUQ

- Elle compte faire porter l'essentiel du fardeau sur les autorités des pays tiers

- Pour maîtriser les flux migratoires et fixer les candidats dans leurs zones d'origine

- L'Union leur apportera un soutien aux infrastructures de contrôle frontalier

**P**OUR dissuader les candidats à l'immigration vers la forteresse Europe, la stratégie de l'UE vise à développer un dialogue politique renforcé et ciblé avec les pays d'origine et de transit afin, d'une part, de les aider à lutter contre les migrations irrégulières et, d'autre part, à rendre plus effectif le retour des clandestins dans leur pays d'origine. Tout un arsenal de mesures opérationnelles est préconisé. Il s'agira d'abord d'apporter un soutien aux infrastructures de contrôle frontalier des pays tiers, en particulier au sud et à l'est de la Méditerranée, en même temps que des campagnes d'informations sur les risques liés à l'immigration irrégulière. Les représentations de la Commission européenne ainsi que les ambassades des Etats membres de l'UE dans les pays tiers seront mis à contribution. Pour renforcer les capacités des pays tiers en matière de contrôle des flux migratoires, des «officiers européens de liaison» pourraient être mis à la disposition, notamment du Maroc et de la Turquie, les deux bouts de la chaîne de transit des migrants irréguliers en Méditerranée. A partir de 2014 seront mis en place de nouveaux programmes «Euromed Police» et le programme «Wapis» (West African Police Information System).

Bruxelles envisage également d'étendre à la Tunisie, à la Libye et à l'Egypte, le programme «Sea horse Network Atlantique» de coopération de l'Agence Frontex qui

naux mais également des ressortissants de pays tiers ou apatrides ayant transité par leur territoire. Des négociations de «partenariats de mobilité» entre l'UE et des



*L'Union européenne veut réguler l'immigration clandestine à l'origine. Elle envisage, dans ce sens, de faire porter l'essentiel du fardeau sur les autorités des pays tiers en contrepartie d'un soutien financier aux infrastructures de contrôle frontalier (Ph. Jarfi)*

existe actuellement avec des pays tiers comme le Maroc, l'Espagne, le Portugal, le Sénégal, la Mauritanie et le Cap-Vert et qui vise à lutter contre l'immigration irrégulière. L'UE s'efforcera par ailleurs de négocier des accords de réadmission par lesquels des pays tiers s'engagent à réadmettre non seulement leurs propres natio-

pays tiers, tels que l'Algérie, la Jordanie, l'Egypte, la Libye ou le Liban, visant à organiser des migrations légales en échange d'engagement de ces pays dans la lutte contre l'immigration irrégulière, devraient aussi être proposées. Jusqu'à présent seuls le Maroc et la Tunisie ont conclu de tels accords. D'aucuns estiment que pour la mise

## Traiter les racines du problème: oui, mais à plus long terme

**Q**UANT à s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires, telles la pauvreté, le manque de perspectives économiques, le chômage, les conditions de travail, les conflits et le non-respect des droits de l'homme notamment, les stratégies de l'UE préconisent un soutien à plus long terme aux pays d'origine et de transit via l'aide au développement. En particulier dans le cadre de la Politique européenne de voisinage et de l'Approche globale des migrations. Plus concrètement l'UE souhaite développer une approche globale des migrations dans laquelle les besoins du marché du travail européen seraient satisfaits, les migrants légaux bénéficieraient d'un statut plus stable et le développement des pays d'origine serait soutenu. L'organisation de l'immigration légale devant ainsi contribuer à réduire les pressions migratoires irrégulières. □

en œuvre efficace de cette coopération, la bonne volonté des pays tiers et la nécessaire prise en compte par l'UE de leurs points de vue et de leurs attentes ne pourront pas être traitées par-dessus la jambe.

Dans le domaine de l'asile, des Programmes de protection régionaux seront financés par l'UE pour aider des pays tiers à améliorer leurs infrastructures locales et leurs capacités administratives et juridiques dans l'accueil des demandeurs d'asile et le traitement de leurs demandes. Certains programmes ont déjà été mis en place en Afrique du Nord (Libye, Tunisie et Egypte) et dans la Corne de l'Afrique (Kenya, Djibouti). Bruxelles proposera d'inclure désormais dans ces programmes des pays de la région du Sahel, grands émetteurs de migrants irréguliers. En ce qui la concerne, l'UE sélectionnera elle-même les personnes ayant véritablement besoin d'une protection internationale et ces opérations seront effectuées au plus près des zones de conflit. L'application externalisée des procédures et critères européens constituant, aux yeux des Européens, une garantie pour les demandeurs d'asile de respect de leurs droits fondamentaux dans le traitement de leur demande d'asile. Des programmes de réinstallation qui visent à offrir à des personnes reconnues réfugiées hors d'Europe par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) la possibilité de s'installer légalement et durablement dans un Etat membre, seront par ailleurs encouragés. Cependant quand on se rappelle qu'en 2012, seulement un peu plus de 4.000 personnes ont pu bénéficier d'une réinstallation dans un Etat membre, et qu'en décembre 2013, l'UE n'a accueilli que 12.000 personnes ayant fui le conflit syrien (0,54% du nombre total de personnes déplacées), on peut imaginer l'immensité du défi. □

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com